

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni lundi 2 mars 2026, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN (départ à 19h00), Catherine POSTEL, Guillaume QUETIER (arrivée à 18h30), Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER, Mélanie DAUVIN Antoine HAUDIQUER, Lucie LEBRUN, Olia TOUGOUCHE

Absences excusées : Thierry MOURLON, (procuration à Louis TEYSSIER)

Absences non excusées : Claude BOSQUET, Thierry LEGABLIER

I. Désignation du secrétaire

Françoise BILLON est désignée secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2026

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Commission Développement Durable – Projet Vélo T2

Gérald LEMONNIER indique que, suite à la réunion de présentation par la maîtrise d'œuvre Ingé-Infra/Mue Paysage, le 13 février 2026, la commission Développement Durable - Aménagement propose au conseil de valider les modifications de projet telles que présentées, incluant :

- Chemin de l'Amour :
 - o La création d'une voie verte de 2.50 m, avec espaces verts,
 - o Mise en place d'un trottoir sur la partie Nord-ouest de l'emprise
- Modification du carrefour des Landelles, en accord avec les services du Département.

Il est rappelé que la rue de la Houle servira de passage pour la voie verte. Elle sera mise en sens unique, sauf pour les riverains. L'accès au collège est encore à retravailler avec les services du Département et la commune d'Agon-Coutainville.

Ces modifications impactent le montant estimatif des travaux, validé en septembre 2025.
Ce montant passe de 407 000 € HT à 409 038 € HT.

Il est rappelé que des subventions ont été sollicitées : DETR (notification de la préfecture pour 132 284.10 €), LEADER (50 000 € sollicités), FIR (100 000 € sollicités) et AVELO3 (15 965.00 € acquis).

Une contribution est attendue également du Département au titre de la création d'un plateau à la jonction de la rue Serpentine, route de la Mer et Chemin de l'Amour.

La Communauté de de Communes doit participer au titre de la réfection des voiries d'intérêt communautaire. (Reprise enrobé)

Les travaux sont prévus pour débuter en septembre. Il conviendra de prévenir les riverains.

Ces modifications ont nécessité également la reprise du projet.

Il convient à ce titre de valider l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux supplémentaires.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – Proposition d'Avenant

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Marché initial	24 000.00 €	4 800.00 €	28 800.00 €
Avenant 1	6 525.00 €	1 305.00 €	36 630.00 €
Avenant 2	3 000.00 €	600.00 €	40 230.00 €

Il est à noter par ailleurs, que ce projet nécessitera le déplacement des candélabres – travaux hors projet - à faire évaluer par le SDEM 50.

Jacky VAYER présente la proposition du SDEM 50 : remplacement des candélabres pour un montant total de 34 500.00 €, (participation du SDEM 50 à hauteur de 10 350.00 €, avec un reste à charge de 24 150.00 € pour la commune).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

- Approuve les modifications et la proposition d'avenant n°2,
- Approuve la proposition du SDEM 50 pour le remplacement des candélabres,
- Autorise le maire à signer tous les documents correspondants.

IV. Commission Affaires culturelles – Subventions

Françoise BILLON présente le rapport de la commission culturelle qui a statué sur les demandes de subventions.

À l'occasion de cette dernière réunion de la mandature, Valérie RENOUF a sollicité les membres extérieurs afin de recueillir leur bilan sur leur participation à la commission culturelle au cours de ces six années.

L'ensemble des intervenants a exprimé une grande satisfaction, soulignant l'opportunité qui leur a été offerte de contribuer activement aux échanges, de formuler des avis éclairés et, le cas échéant, de s'investir bénévolement dans l'organisation d'événements, grâce à une information systématique sur les projets en cours. Leur engagement régulier, marqué par une présence assidue, a constitué un appui déterminant pour les travaux de la commission.

Valérie RENOUF a tenu à leur adresser ses vifs remerciements pour leur implication constante et la qualité de leur contribution, tout en relevant que leur participation, quasi sans faille, a été un atout majeur pour la dynamique collective.

Elle a par ailleurs rappelé que, conformément au contexte préélectoral, cette séance ne serait pas consacrée à l'examen des projets 2026.

La commission a ensuite procédé à l'analyse des demandes de subventions, dont le détail figure ci-dessous :

Association	montant	Association	montant
Section locale SNSM	2 800 €	MAM Les petits moussaillons	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Agon-Coutainville	100 €	GV « Au vent d'amont »	1 100 €
CAP Association commerçants artisans BSM	2 400 €	CAB – Cercle Artistique Blainvillais	1 800 €
M808 Sound'Ika	2 000 €	Association fleurissement St Malo de la Lande	400 €
NAV SOLIDAIRE	1 000 €	Banque Alimentaire de la Manche	400 €
CATS PIROU	400 €	Secours Catholique	400 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	Les restos du cœur	150 €
Blainville sur mer Patrimoine	1 000 €	Société de chasse Blainville/Saint-Malo	350 €
AJBMS (club de football)	800 €	UNC	200 €
ASPAREL (association parents d'élèves)	500 €	STEP Dance	500 €
Association « En train de lire »	500 €	Secours populaire	150 €
France Alzheimer	300 €		
		TOTAL	18 750 €

Il est précisé que

- La demande de l'association GV « Au vent d'amont » est en hausse par rapport à 2025, car il est prévu l'acquisition de nouveau matériel.
- La demande de l'association CAB est une première demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions proposées pour l'année 2026.

V. Acquisition d'une portion de parcelle

Jacky VAYER présente la proposition d'acquisition d'une portion de terrain jouxtant l'atelier municipal.

Ce terrain permettra de créer un espace de stockage pour le matériel et les matériaux inertes, qui manque actuellement aux services communaux.

Lucie LEBRUN demande si le terrain est constructible.

Jacky VAYER répond que non, dans la mesure où la portion détachée est enclavée. Il est précisé que ce terrain se trouve également en affleurement de nappe.

A ce titre, plusieurs conseillers s'interrogent sur le prix proposé, si ce terrain est non constructible.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

Guillaume QUETIER estime que cette proposition est une opportunité et qu'il faut s'en saisir.

Après avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 1 voix contre (Pauline MARTIN), 3 abstentions (Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDIQUER, Olia TOUGOUCI),

Le conseil municipal, valide la proposition d'acquisition d'une portion de la parcelle AV 121, rue des Quarantaines, jouxtant le centre technique municipal,

- Pour une surface de 1317 m²,
- Pour un montant négocié de 26 340 € (20€/m²), frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VI. Participation au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)

Il est indiqué que le président du conseil départemental sollicite une participation des collectivités au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2026.

Ce fond a pour objectif d'aider les personnes en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement.

Il est proposé un engagement financier des collectivités identique à celui des années précédentes, c'est-à-dire 0,60 € par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants, soit 900 € pour Blainville-sur-Mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le versement d'une somme de 900 € au FSL pour l'année 2026.

VII. Participation au fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il est indiqué que le président du conseil départemental a adressé un courrier sollicitant une participation des collectivités au Fonds d'aide aux jeunes pour 2026.

Ce fond a pour objectif de financer un dispositif départemental permettant de répondre aux besoins des jeunes les plus en difficulté et de concourir à leur insertion sociale et professionnelle.

Il est proposé le versement de 400 €, sur la base suggérée par le conseil départemental de 0,23 € par habitant (379,50 € arrondis à 400 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le versement d'une somme de 400 € au FAJ pour l'année 2026.

VIII. Etude d'intrusion des eaux salines – validation de l'avenant

Jacky VAYER rappelle que, suite à l'étude de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration d'Agon-Coutainville, il a été constaté l'intrusion d'eau saline dans le système d'assainissement des eaux usées arrivant à la station d'épuration.

Ces intrusions d'eau saline ont un impact sur le système d'assainissement, la pérennité des installations et la réutilisation des eaux usées.

Afin d'identifier les causes et la localisation de ces intrusions, un diagnostic a été réalisé avec une campagne de mesures. La campagne de mesure a montré des apports significatifs d'eau saline depuis la zone conchylicole de Blainville sur Mer.

Des études complémentaires sont nécessaires pour déterminer l'origine exacte de ces rejets d'eau saline afin d'engager des modifications avec les acteurs de la zone.

La convention de groupement de commande initiale prévoyait que la commune d'Agon-Coutainville serait coordonnatrice du groupement et mènerait l'étude accompagnée de son assistant maître d'ouvrage.

Afin de conserver l'octroi de subventions, cette organisation subsiste.

L'estimation du coût des études complémentaires s'élève à 35 979€ HT.

L'agence de l'eau Seine-Normandie subventionnera ces dépenses à hauteur de 80%.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

Le reste à charge sera réparti ensuite à 5% pour la commune d'Agon-Coutainville (360 € HT de reste à charge) et 95% pour la commune de Blainville-sur-Mer (6850 € HT de reste à charge).

Lucie LEBRUN demande des précisions sur cette étude.

Jacky VAYER explique qu'une étude a été engagée par la commune d'Agon-Coutainville en vue de la réutilisation des eaux issues du traitement de la station d'épuration. Elle est accompagnée et soutenue dans cette démarche par les différents acteurs concernés (Préfecture, Département, Agence de l'Eau Seine-Normandie).

Le but de cette démarche est la réutilisation des eaux après traitement, notamment dans la perspective d'arroser les espaces verts. Cette étude a mis en lumière la présence de sel dans les eaux, ce qui impacte directement ce projet.

Une étude complémentaire a donc été mise en œuvre, entre Agon-Coutainville et Blainville sur Mer, afin de préciser l'origine de ces eaux salines.

Elle a consisté en une campagne de mesures, avec la mise en place de capteurs pour délimiter les zones d'apport.

Celle-ci a révélé que l'apport principal provenait de Blainville-sur-Mer, et en particulier de la zone conchylicole et de Cabanor.

La question est posée de l'intérêt de telles études et de leurs utilités.

Il est précisé que cette démarche s'inscrit dans une approche plus générale concernant la reprise et la réfection des réseaux d'assainissement.

Il est indiqué que ces études permettent de mettre en lumière les réseaux défectueux et de prévoir des interventions adaptées (réfection de réseau, chemisage, etc.).

Il est précisé également qu'un travail important est engagé concernant les eaux parasites (eaux de pluie). Outre les réseaux défectueux, il a notamment été constaté le renvoi d'eaux pluviales dans le système d'assainissement par des particuliers. Cela impacte les flux envoyés vers la station d'épuration et donc le coût du traitement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Approuve la réalisation des études complémentaires sur l'intrusion d'eau saline dans le réseau d'eaux usées de Blainville-sur-mer ;
- Autorise le maire à signer l'avenant à la convention constitutive de groupement de commande avec la commune d'Agon-Coutainville ;
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes au marché ;
- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

IX. Convention d'entretien du domaine routier départemental

Jacky VAYER indique que le département propose de mettre en place une convention générale et permanente relative à l'entretien des équipements publics routiers départementaux situés en agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, valide la proposition du département en matière d'entretien de ces équipements et autorise le maire à signer la convention

X. Garages associatifs - Validation devis

Jacky VAYER indique que, dans le cadre de la construction des garages associatifs au niveau des terrains de football, les conditions météorologiques ont rendu nécessaire l'aménagement de l'aire de circulation et des accès à ces boxes.

Quatre devis ont été demandés, sur la base de deux prestations : un aménagement avec une zone de retournement de 20 m de large et une deuxième option de 15 m de large.

	15 M		20 M	
FATOUT TP	26 862.35 € HT	32 234.82 € TTC	33 717.35 € HT	40 460.82 € TTC
LEHODEY TP	35 076.80 € HT	42 092.16 € TTC	42 756.80 € HT	51 308.16 € TTC
ENT. DUVAL	37 069.54 € HT	44 483.45 € TTC	47 029.54 € HT	56 435.54 € TTC
EUROVIA	53 321.70 € HT	63 986.04 € TTC	64 021.10 € HT	76 825.32 € TTC

Il est précisé que, du fait des intempéries, le chantier est à l'arrêt, le terrain étant devenu impraticable et inaccessible.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 2 mars 2026

Le marché public de construction ne prévoyait pas de lot VRD.

Les travaux d'aménagement étaient initialement prévus en régie.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur du chantier, leur réalisation ne pourra pas être prise en charge par les agents communaux.

Il est également prévu de mettre en place un barriérage aux accès.

L'entretien des espaces verts sera réalisé par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Valide la proposition du de l'entreprise FATOUT TP à 32 234.82 € TTC,
- Pour un aménagement sur 15 m de large,
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette commande.

Informations diverses :

- Surveillance des plages : Louis TEYSSIER informe le conseil que la SNSM a refusé notre demande pour mettre en place une surveillance de plage à Gonnevillle, la période de surveillance souhaitée (14 juillet – 15 août) a été jugée trop courte. La vigie-marée est maintenue à la plage Sud.
- Elections municipales : il est rappelé que le bureau de vote pour les élections se tiendra dans la salle polyvalente, dans le village vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 45.